



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

territoires palestiniens

Question écrite n° 51917

## Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le coût de l'hospitalisation en France de Yasser Arafat, dirigeant palestinien. Il serait anormal que la France ait à assumer les frais d'hospitalisation des chefs de gouvernement étrangers ou assimilés dans des hôpitaux français civils ou militaires. En conséquence, il lui demande de lui indiquer si ce règlement est assuré par la Caisse nationale d'assurance maladie, par le ministère des affaires étrangères ou celui de la défense nationale, par le pays d'origine du malade ou par le malade lui-même.

## Données clés

**Auteur :** [M. Yvan Lachaud](#)

**Circonscription :** Gard (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour la Démocratie Française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 51917

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères (et européennes)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 30 novembre 2004, page 9318